



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LYCEE JEAN DE PANGE
16 rue du lycée
BP 61119
57216 Sarreguemines Cedex

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation **d'un voyage pédagogique en Italie**, selon les caractéristiques suivantes :

➤ **Durée du séjour** : du lundi **17** octobre au samedi **22** octobre 2022

➤ **Nombre de participants** :

30 à 45 élèves (garçons et filles) de première et terminale et **3** accompagnateurs (ou 4 à partir de 36 élèves).

Faire une proposition de tarif par tranche de participants (par ex : de 30 à 34 : X€, de 34 à 40 : Y€ etc.)

➤ **Destination et lieu d'hébergement** :

- **Départ** de Sarreguemines dans l'après-midi le lundi 17 octobre 2022, rue de l'ancien hôpital (Sarreguemines)

- **Retour** à Sarreguemines tôt le matin le samedi 22 octobre 2022 (même adresse).

- **Hébergement** en pension complète du mardi soir (**le 18/10**) au vendredi midi (**le 21/10**), soit 4 nuitées dans un hébergement de qualité de type "hôtel" (chambre individuelle pour les accompagnateurs)

- **Repas** selon planning

PROGRAMME DU SÉJOUR

JOUR 1 : (Lundi 17/10)

Départ de Sarreguemines dans l'après-midi, route de nuit.

JOUR 2 : (Mardi 18/10)

Arrivée à Rome tôt dans la matinée et visite libre de Rome baroque : Fontaine de Trevi –
Piazza Di Spagna – Navonna – Del Popolo
Le Panthéon + musées capitolins
Installation à l'hôtel le soir

JOUR 3 : (Mercredi 19/10)

Matin : visite des musées du Vatican et de la basilique St Pierre.
Après-midi : Villa Borghese

Retour à l'hôtel.

JOUR 4 : (Jeudi 20/10)

Matin : visite de Tivoli
Après-midi : visite du site d'Ostie

JOUR 5 : (Vendredi 21/10)

Rome antique : forum + colisée + cirque maxime)
Quartier libre
Départ pour la France après le diner : route de nuit

JOUR 6 : (Samedi 22/10)

Arrivée tôt le matin : Rue de l'ancien Hôpital (Sarreguemines)

➤ **Prestations comprises dans le prix :**

- transport en autocar de grand tourisme : niveau de confort à préciser
- transport entre les différentes étapes
- frais de parking et de péage le cas échéant
- frais de repas et d'hébergement du conducteur le cas échéant
- hébergement à l'hôtel, en pension complète, à proximité des activités prévues avec chambres individuelles pour les accompagnateurs : les noms et adresses des hébergements envisagés sont à indiquer dans l'offre. Les repas du midi de type lunchbox seront fournis par l'hôtel (variante acceptée si repas à proximité des lieux de visite)
- pension complète à compter du dîner du jour 2 (18/10) jusqu'au déjeuner du jour 5 (21/10)
- repas du soir du jour 5, à Rome. (plusieurs propositions possibles)
- taxes de séjour le cas échéant
- frais d'agence et de dossier
- réservation et entrées pour les différentes visites : un Pass Colisée/Forum, les musées du Capitoline, la villa d'Este, le site archéologique d'Ostie, les musées du Vatican, la villa Borghese
- visites guidées en français : villa d'Este (les professeurs se chargeront des autres visites)

Options à chiffrer séparément :

- garantie « annulation totale du groupe suite à des événements graves de nature à empêcher le déroulement du séjour et remboursement des sommes engagées »
- annulation individuelle

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché sera conclu par écrit et fait l'objet d'une procédure adaptée dans le respect des principes de la commande publique.

La date limite de remise des offres est fixée au **Judi 15 septembre 2022 à 12h00**.

Les offres devront être remises sur la plateforme de consultation :

<https://mapa.aji-france.com>

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- le contrat de voyage, l'offre de prix
- le présent cahier des clauses administratives particulières
- la déclaration sur l'honneur

Le contrat précisera notamment :

- les conditions d'annulation ou de modification des prestations
- les formalités administratives à remplir dans le cadre du voyage à l'étranger
- les délais de réclamations relatives aux prestations fournies après le retour du voyage

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

Sans objet.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Les prix s'entendent fermes et non révisables y compris en cas de variation d'effectif de plus ou moins 2 participants.

L'offre proposée fera ressortir le coût par participant.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

1. Le paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant du marché.

2. Facturation

Les factures seront établies et transmises sur le portail ChorusPro portant les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier
- numéro de SIRET
- numéro et date du bon de commande
- coordonnées bancaires au format IBAN + BIC
- désignation de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant total HT et TTC
- date de la facturation

ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché

- | | |
|---|-----|
| - Prix | 35% |
| - Qualité de l'hébergement, et notamment proximité avec les activités prévues | 25% |
| - Qualité de l'organisation des visites | 20% |
| - Durée et confort du trajet | 20% |

Sarreguemines, le.....

Vu et accepté,



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LYCEE JEAN DE PANGE

16 rue du lycée
BP 61119
57216 Sarreguemines Cedex

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la Commande Publique ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- N'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas être visé par les cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et avoir satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate.

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise